



Modification de la loi fédérale sur les droits politiques (Passage de la phase d'essai à la mise en exploitation du vote électronique) : Questionnaire relatif à la procédure de consultation

Consultation du 19 décembre 2018 au 30 avril 2019

Expéditeur

Désignation et adresse du canton ou de l'organisation

Veuillez cliquer ou taper ici pour entrer votre texte.

Personne à contacter pour tout complément d'information [Nom, e-mail, téléphone]

Veuillez cliquer ou taper ici pour entrer votre texte.

1. Dispositions générales relatives aux procédures de vote

1.1. Approuvez-vous la réorganisation des principes régissant l'exercice du droit de vote et l'unification des prescriptions concernant la procédure de vote (art. 5 et 6 P-LDP) ?

Oui Oui avec des réserves Non

Remarques :

Veuillez cliquer ou taper ici pour entrer votre texte.

1.2. Approuvez-vous l'inscription dans la loi de la possibilité de voter par dépôt du bulletin dans l'urne le jour du scrutin et la modification concernant le vote anticipé (art. 7 P-LDP) ?

Oui Oui avec des réserves Non

Remarques :

Veuillez cliquer ou taper ici pour entrer votre texte.

2. Dispositions relatives au vote électronique

2.1. Estimez-vous que l'octroi d'une autorisation par le Conseil fédéral pour la mise en exploitation du vote électronique est judicieux ?

Oui Oui avec des réserves Non

Remarques :

Veuillez cliquer ou taper ici pour entrer votre texte.

2.2. Estimez-vous que le champ d'application du principe de publicité selon l'art. 8c P-LDP est délimité de manière suffisamment claire ?

Oui Oui avec des réserves Non

Remarques :

Veuillez cliquer ou taper ici pour entrer votre texte.



2.3. Estimez-vous que la procédure d'autorisation prévue à l'échelon législatif est réglée de manière suffisante et appropriée ?

Oui Oui avec des réserves Non

Remarques :

Veillez cliquer ou taper ici pour entrer votre texte.

2.4. Estimez-vous que la possibilité, prévue à l'art. 8e P-LDP, de l'inscription au vote électronique associée à des restrictions portant sur l'utilisation des autres canaux de vote est judicieuse ?

Oui Oui avec des réserves Non

Remarques :

Veillez cliquer ou taper ici pour entrer votre texte.

2.5. Estimez-vous que la possibilité, prévue à l'art. 8e, al. 1, let. b, P-LDP, de voter en déposant le bulletin dans l'urne en cas d'impossibilité de voter par voie électronique est suffisante pour garantir l'exercice des droits politiques ?

Oui Oui avec des réserves Non

Remarques :

Veillez cliquer ou taper ici pour entrer votre texte.

3. Dématérialisation de la documentation de vote pour le vote électronique

3.1. Êtes-vous d'avis que la législation fédérale devrait autoriser sous certaines conditions les cantons à dématérialiser, partiellement ou totalement, la documentation de vote ?

Oui Oui avec des réserves Non

Remarques :

Veillez cliquer ou taper ici pour entrer votre texte.



Artikelweise Detailerörterung / Discussions, article par article du projet / Esame del progetto articolo per articolo

BPR Art. Art. LDP LDP art.	Nötig? Nécessaire? Necessaria?	Tauglich? Adéquat? Adeguata?	Praktikabel? Applicable? Realizzabile?	Aenderungsvorschlag? Autre proposition? Proposta di modifica?	Bemerkungen Remarques Osservazioni
5 I					
5 II					
6 I					
6 II					
7 I					
7 II					
8 ^{bis}					
8a I					
8a II					
8b I					
8b II					



Artikelweise Detailerörterung / Discussions, article par article du projet / Esame del progetto articolo per articolo

BPR Art. Art. LDP LDP art.	Nötig? Nécessaire? Necessaria?	Tauglich? Adéquat? Adeguata?	Praktikabel? Applicable? Realizzabile?	Aenderungsvorschlag? Autre proposition? Proposta di modifica?	Bemerkungen Remarques Osservazioni
8b III					
8c					
8d I					
8d II					
8d III					
8e I					
8e II					
12 I–III 38 I, IV–V 49 I–III					
47 I ^{ter}					
84 II					
84 III					